

COMMUNE DE SAINT-ROMAIN-EN-GAL

(À rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° PC 069235 24 10009

Dossier déposé incomplet le 25 Septembre 2024

Service Instructeur

**30 avenue Général Leclerc
Espace St Germain - B.P. 263
38217 VIENNE**

Accueil : 04.82.06.33.06

**Affaire suivie par :
VALLIN MICHEL**

Adresse des travaux :

zone portuaire, CNR 69560 Saint-Romain-en-Gal
Cadastré : AD0, AD313, AD310, AD415, AD416

DESTINATAIRE :

ECO REFLEXION
ROCHE Jean-Claude
Zone portuaire CNR
69560 SAINT ROMAIN EN GAL

Madame, Monsieur,

J'ai le regret de vous informer que votre demande de permis de construire susvisée a fait l'objet d'un **rejet tacite** en date du 24 janvier 2025.

En effet, dans le mois qui a suivi le dépôt de votre demande sur le guichet numérique, nous vous avons informé par mail sur le guichet numérique pour vous avertir que votre dossier ne comportait pas toutes les pièces nécessaires à l'instruction. Ce mail vous a été transmis en date du 24 octobre 2024.

Vous bénéficiez donc d'un délai de 3 mois à compter du 24 octobre 2024 soit jusqu'au 24 janvier 2025, pour déposer sur le guichet numérique l'ensemble des pièces manquantes à votre dossier.

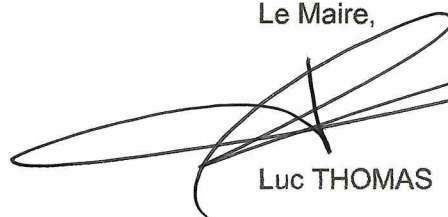
Il vous appartient dès à présent de déposer une nouvelle demande accompagnée de l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction, si le projet doit être réalisé.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à Saint-Romain-en-Gal

le 27/01/25

Le Maire,


Luc THOMAS

